



Communiqué de presse

La FDSEA, les JA, la FDO de la Drôme, la Coordination rurale et l'Association des Bergers du Vercors quittent la réunion du Comité Départemental Loup.

Face au constat d'une extrême intensification de la prédation dans la Drôme depuis le début de l'année 2022, avec 95 attaques attribuées au loup et 360 victimes à la fin juin, quasiment deux fois plus que l'année dernière à la même date, les syndicats agricoles ont souhaité **marquer le coup lors du comité départemental loup du 27 juin en quittant la séance.**

Nos organisations attendaient notamment beaucoup de la proposition issue de la fédération des chasseurs de la Drôme, que nous soutenions depuis le début, de réaliser des hurlements provoqués à l'échelle du département afin d'avoir une **vision beaucoup plus fine de la répartition des meutes sur le département.** Cette proposition concrète et réaliste (avec la mobilisation de tous, chasseurs, élus locaux, services de l'Etat, éleveurs...) a été refusée par le Préfet coordonnateur du Plan Loup et cela est très dommageable pour la profession.

Le jour même, nous apprenions que l'OFB revoit à la hausse le nombre de loups estimé sur le territoire national : 783 au lieu de 624 pour 2021 et 921 pour 2022 !

La préfecture de région en charge du PNA Loup constate elle-même dans son communiqué du 27 juin que *« la dynamique démographique favorable de l'espèce lupine observée depuis 10 ans s'accompagne d'un taux de survie de l'espèce satisfaisant et d'une hausse de la reproduction. »*

Ce constat doit s'accompagner d'une évolution forte des solutions proposées aux éleveurs.

L'Etat se félicite de la mobilisation de l'hiver pour la remontée d'indices de présence qui a permis la révision de ce chiffre national. Cependant, cela ne répond en rien aux problématiques des éleveurs : connaître la présence lupine en proximité, calibrer les mesures de protection en fonction, identifier les zones les plus sensibles de leur territoire, ...

En effet, l'OFB, par sa méthode de calcul, indique des zones de présence permanentes du loup (meutes avec ou sans reproduction) mais cette augmentation (+47% de loups en un an), sur une simple augmentation des indices de présence, montre bien que cette estimation est loin des constats du terrain : **nous alertons l'Etat depuis de nombreux mois sur le fait qu'une très petite part des indices de présence sont effectivement remontés** du fait du temps et de l'énergie nécessaire : si les éleveurs faisaient remonter le moindre indice de présence (dont les TRES nombreuses observations visuelles), peut-être arriverait-on à estimer la population à 2000, 3000 loups ou davantage !

Les derniers hurlements provoqués dans la Drôme ayant montré la présence de 4 meutes reproductrices (avec environ vingt réponses de loups adultes) sur une zone où la remontée des indices de présence n'avait permis d'en identifier qu'une seule, il nous apparaît totalement irréaliste de penser qu'il ne puisse y avoir « que » 600, 800 ou 900 loups à l'échelle nationale et il est donc **indispensable de réaliser ce travail de localisation, identification des meutes à l'échelle départementale.**

Afin de rappeler l'importance de cette démarche pour la profession, nos organisations ont écrit à la préfète quelques jours avant la réunion du comité. En l'absence de réponse satisfaisante, la décision de cette action a été prise.

Nos organisations rappellent par cette action de la « chaise vide » que le manque de résultats de la politique de gestion du loup est aujourd'hui insupportable.

En refusant d'accompagner la profession à mieux définir le nombre et la répartition des meutes de loup sur le département, **l'Etat laisse encore une fois la profession livrée à elle-même** :

- Le plan loup est un pansement sur une jambe de bois, de surcroit créateur de tensions dans les campagnes et de charge mentale pour les éleveurs
- Le cout reste trop important pour la protection des troupeaux (30 Millions d'euros par an) dont près de 8 Millions sont supportés directement par les éleveurs¹
- Le cout économique des impacts sur le troupeau (pertes de productivité, arrêt de la sélection génétique, ...) n'est pas compensé
- L'impossibilité de transmettre des exploitations devenues invivables au sens économique et de la santé² n'est pas pris en compte

Il devient urgent d'adapter la gestion de la population de loup à la pression réelle sur le territoire et non à un quota national, théorique et déconnecté.

Nous demandons notamment que les louvetiers puissent sortir dès la 1^{ère} attaque afin d'apporter un soutien réel et rapide aux éleveurs victimes de prédation.

Toute la société est impactée et le sera de plus en plus au fur et à mesure de l'abandon des zones boisées, escarpées, difficilement protégeables. :

- L'embroussaillage augmente significativement le risque incendie
- La fermeture des milieux signifie fermeture des paysages et des sentiers
- Les troupeaux attaqués (même sans victimes) peuvent devenir un danger pour les éleveurs mais aussi randonneurs, en particulier de bovins ou équins³ dont les comportements liés à la peur et au stress sont incontrôlables et peuvent provoquer des accidents.
- L'abandon des petits troupeaux utilisés pour l'entretien des espaces naturels (propriétés privées, terrains, espaces verts ...) dû au fait de l'impossibilité de les protéger⁴ seront remplacés par des tondeuses ou débroussailleuses à essence

Il est temps que l'État écoute les éleveurs et réponde par des actes.

Didier-Claude Blanc, conseiller régional en charge du dossier loup, a souhaité marquer son soutien à la profession depuis des années en quittant la réunion à son tour. Les éleveurs se savent également soutenus par de nombreuses structures et représentants de la société civile : sénateur.e.s, député.e.s, collectivités locales, association des maires de la Drôme, chambre d'agriculture, fédération des chasseurs, conseil régional et départemental, service pastoral, ...

Nous attendons maintenant des avancées significatives de la part de l'État dans les prochaines semaines, en particulier l'accélération des autorisations de tir de défense demandées par les éleveurs et la facilitation des interventions des louvetiers.

Contacts Presse :

Pour la FDSEA, TARDIEU Edmond : 06 71 04 20 79

Pour les JA, JARNIAS Yvan : 06 60 22 04 26

Pour la FDO, GONTARD Frédéric : 06 03 48 85 95

Pour la Coordination Rurale, GIRARD Raphaël : 06 33 53 88 95

Pour l'Association des Eleveurs et Bergers du Vercors, BAUDOUIN Alain : 06 71 52 02 83

En pj : courrier à l'attention de Mme la préfète du 24 juin

¹ Un rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale par Mme Emilie Bonnavard estime à 66 Million le cout global de la présence des grands prédateurs sur le territoire national

² L'étude de la MSA et de l'INRAe sortie en janvier 2022 montre les effets importants de la prédation sur la santé des éleveurs

³ Fin juin 2022 10% des attaques attribuées au loup et indemnisées dans la Drôme concernaient des bovins ou équins

⁴ Quel propriétaire de 5, 20 ou 40 brebis va prendre un chien de protection en sachant ce que cela représente en cout et énergie ?